Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_093-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	16

Vote
A l'unanimité Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 25 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/11/2025.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MORY Marie, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MOREL Patricia à Mme LEVACHER Martine, MM : LOUAISIL Pascal à M. GILBERT Loïc, VALOTAIRE Denis à M. GLINCHE Eric
Absent(s) : Mmes : AYGALENC Monique, POTTIER Soazig

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

25-093 – Conclusions de l'enquête publique relative au déclassement puis à l'aliénation de la voie communale n°103 au lieu-dit " les Bourgeons "

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L.141-3 et suivants du Code de la voirie routière, relatif au classement et déclassement de voies communales, après enquête publique effectuée selon les modalités prévues aux articles R.141-4 et suivants dudit code,
Vu la délibération n°25-075 du Conseil municipal en date du 23 septembre 2025, décidant du lancement de la procédure de déclassement de la voie communale n°103 au lieu-dit « les Bourgeons » et de l'organisation d'une enquête publique préalable,
Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la suite de l'enquête publique qui s'est déroulée du 29 octobre au 18 novembre 2025 inclus,

Considérant que l'enquête publique s'est déroulée conformément aux dispositions légales et réglementaires précitées ;

Considérant que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement puis à l'aliénation de la voie communale n°103 sous réserve que le propriétaire de la parcelle n°47 renonce à son droit d'acquisition ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal, à l'issue de cette enquête, de statuer sur le déclassement de la voie concernée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **De prendre acte du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique réalisée du 29 octobre au 18 novembre 2025 ;**

- **De prononcer le déclassement de la voie communale n°103 située au lieu-dit "Les Bourgeons", laquelle cesse de faire partie du domaine public communal et intègre le domaine privé de la commune, conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière ;**

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_093-DE

- **De préciser que l'aliénation pourra être réalisée sous réserve du respect des observations formulées par le commissaire enquêteur ;**

- **D'autoriser Madame le Maire à engager toutes les démarches administratives, domaniales et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/11/2025

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. POTTIER Christian



